

Définition des archives (Vleeschauwer)

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb043_f0854

SourceBoite_043-49-chem | Bibliothèques, Archives.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 12/01/2021 Dernière modification le 04/05/2021

854
Définition des archives. (Veenchauser)

2° 11. Arch. Bibl. ne correspondent
à 1° 11. ms. imprime.


On sépare souvent l'Arch. et le dépôt
des "écrits émanant d'institutions coll.
officielles"; les Bibl. est le dépôt
des "écrits de personnalités culturelles".

Le meilleur critère n'est non pas de
provenance mais de contenu

- Archiver : Handlungsschriften,
écrits d'action, "proceeding material"

- Bibl. : gedankenschriften, écrits
de pensée, thought material

② ce qui permet d'intégrer aux archives
des actes privés.

③ ce qui permet  d'intégrer ce
genre de matériaux, doctes, publications
d'actes

④ et d'y faire figurer éventuellement des
"gedankenschriften" s'ils servent

de pièces sur 2 décisions (voir
ce livre ou ~~voir~~ sur les bibliothèques
ecclésiastiques)

Archives et Bibliothèques
/ Mission 4